



Comité syndical du 03 juillet 2019

DELIBERATION N°19-023

Objet : Soutien financier au syndicat intercommunal de regroupement scolaire des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry relatif au développement d'usages numériques pédagogiques innovants dans les écoles primaires.

Le trois juillet deux mille dix-neuf à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	Sont présents :	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Eric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Date d'affichage :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Acte rendu exécutoire :	Sont excusés et suppléés :	
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a été supplée par M. Philippe SUEUR
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BOYER
	A donné pouvoir	
Publication ou notification:	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Pierre Édouard EON
	Sont absents :	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis

M. Pierre-Édouard EON

Secrétaire de séance :

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique, Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique, Vu le rapport n°19-023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention avec le syndicat intercommunal de regroupement scolaire des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry pour l'accompagnement au développement des usages numériques ;

APPROUVE une subvention au syndicat intercommunal de regroupement scolaire des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry de 50% des équipements et outils numériques;

DIT que la subvention est plafonnée à 6 000 € et ne dépassera pas 50% des dépenses éligibles réelles HT;

DIT qu'une commission d'évaluation des usages sera constituée, associant l'ensemble de parties concernées par le projet dont les équipes pédagogiques et les services de l'inspection académique, dans le but d'identifier les pratiques ayant permis de développer les usages numériques et de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration ainsi qu'une analyse d'impact de la mesure ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Monsieur Pierre-Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

